

LA POLITIQUE LINGUISTIQUE DE L'AFRIQUE DU SUD



L'Afrique du Sud en Bref

- ▶ 50 millions d'habitants, 1,2 millions km²
- ▶ République fédérale : 9 régions
- ▶ 3 capitales : Pretoria, Le Cap, Bloemfontein
- ▶ 11 langues officielles: anglais, afrikaans, sotho du nord, sotho du sud, ndébélé, swazi, tsonga, tswana, venda, xhosa, zoulou

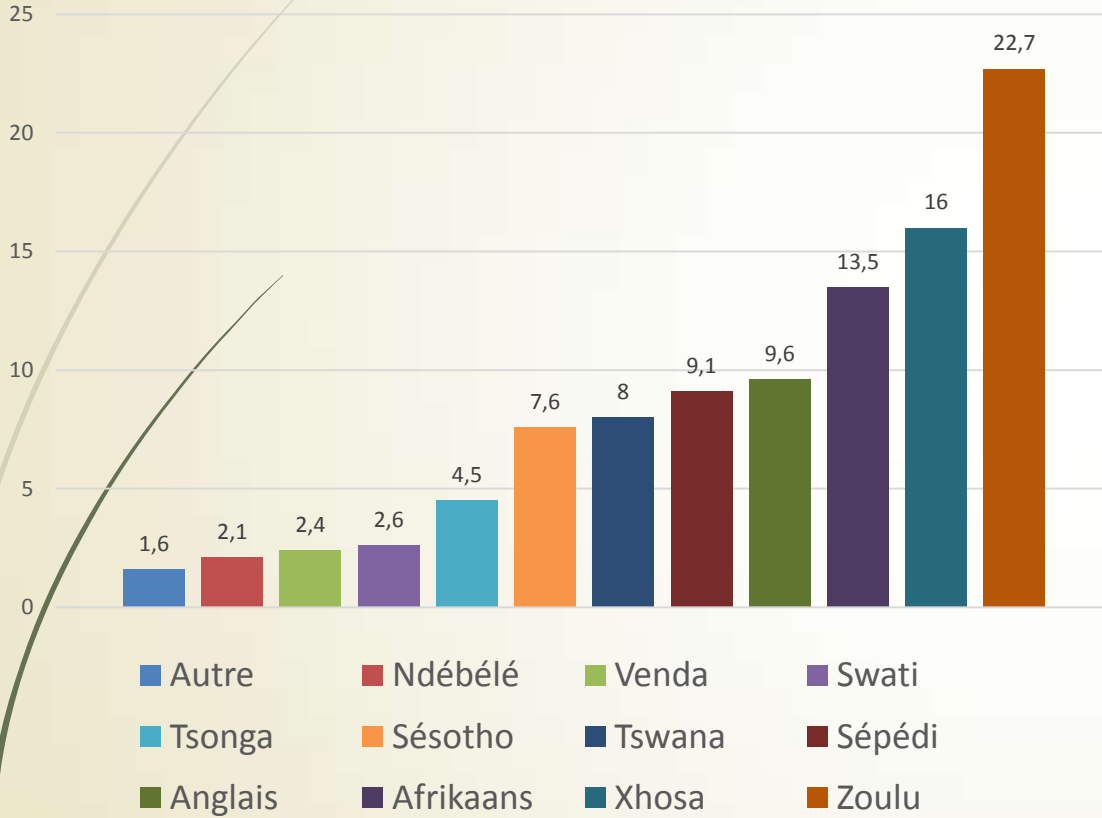


PAYS MULTIETHNIQUE ET MULTIRACIAL

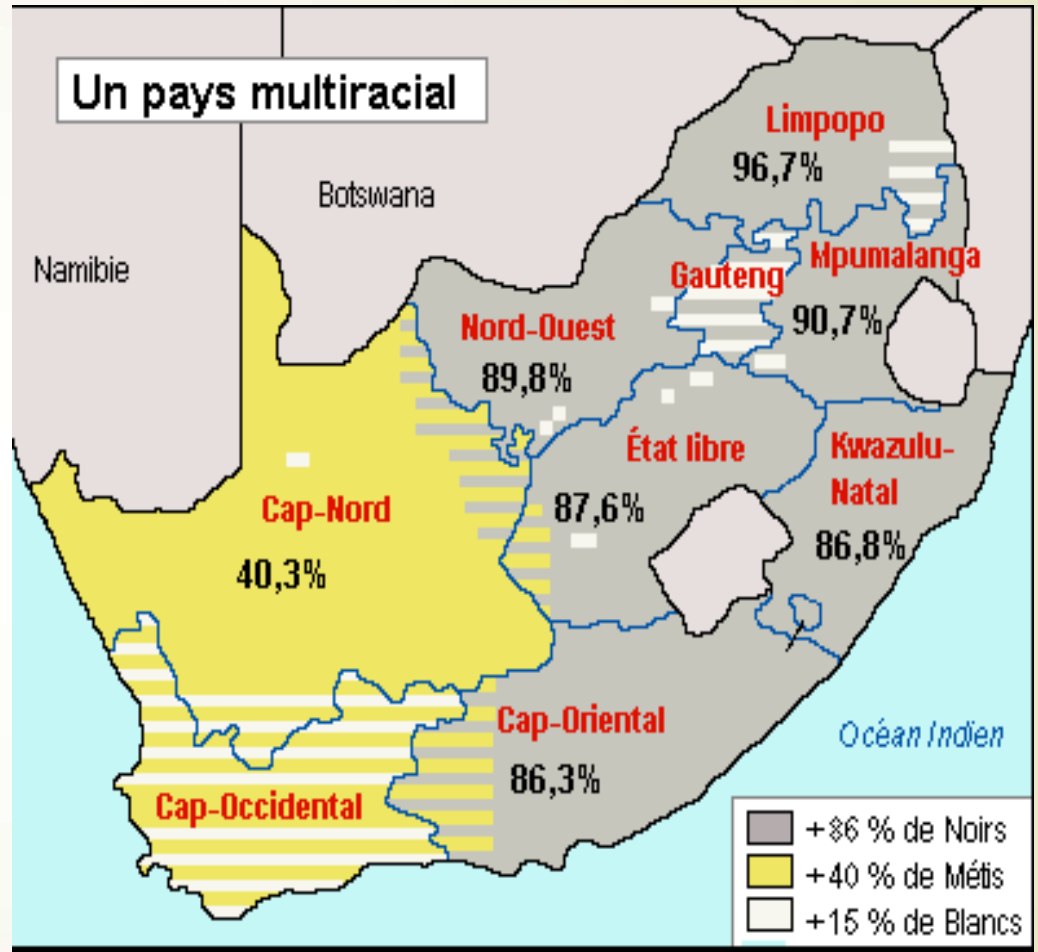
Mais les ethnies noires sont les plus nombreuses: elles comprennent 80% de la population sudafricaine



Population sud-africaine selon leur langue maternelle



Source : <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/afriquesud-1demo.htm>



Source : <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/afriquesud-1demo.htm>

Histoire

Apartheid : les Noirs
n'avaient plus aucun
droits civils et étaient
isolés dans les
« Bantustan »

- ▶ Territoire de colonisation :
 1. Les Portugais au XVI siècle
 2. Les Hollandais XVII → fondent la ville de Cap en 1652
 3. Les Britanniques entre XVII – XVIII siècle → **POLITIQUE IMPERIALISTE**
- ▶ Entre 1948 et 1991 → **APARTHEID** : régime de ségrégation systématique entre les populations blanches et noires
- ▶ 1961 « République de l'Afrique du Sud »
- ▶ 1994 premières élections à suffrage universel

NELSON MANDELA

chef du parti «African National Congress»
et premier président noir sudafricain

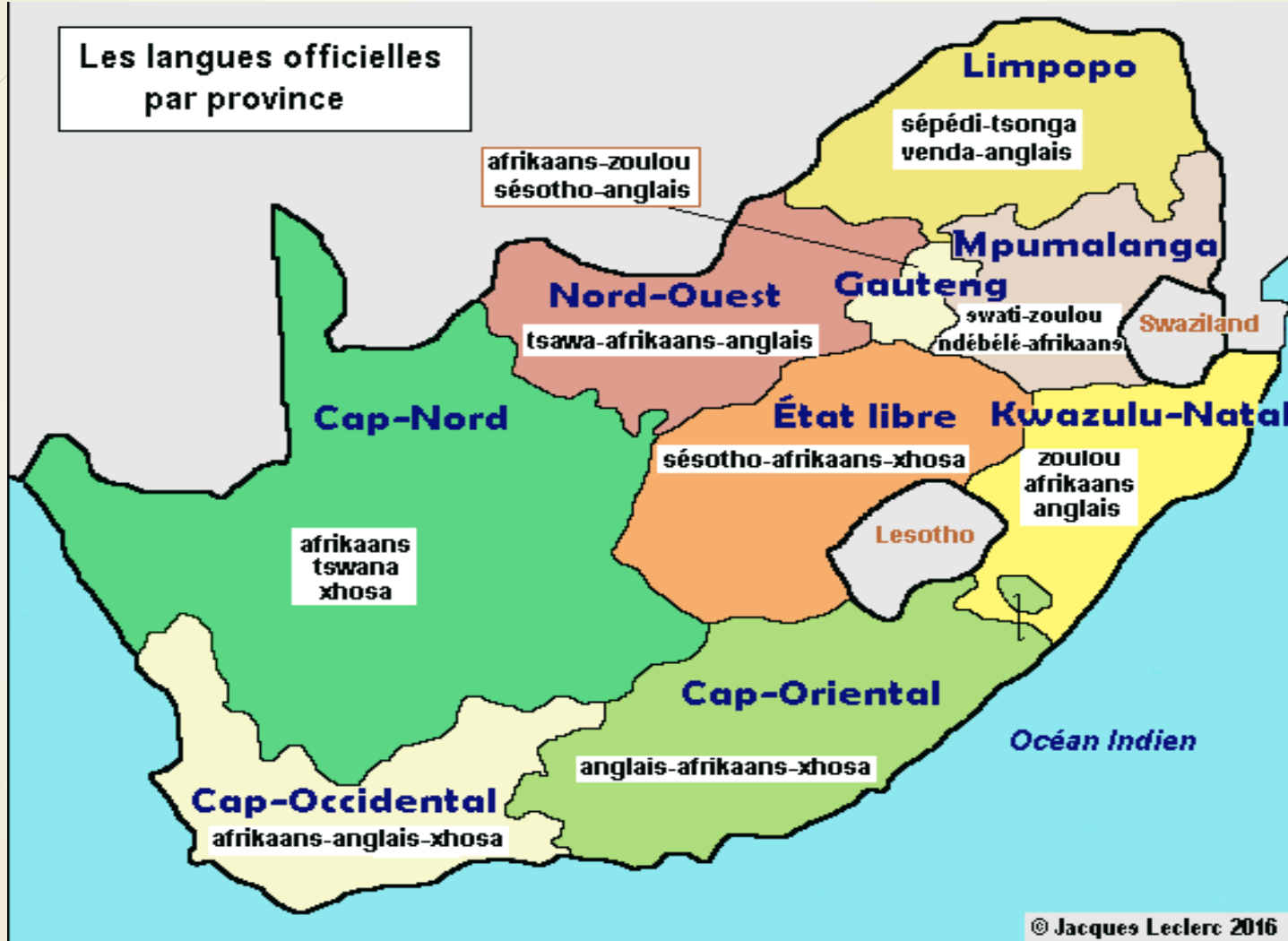


Politique Linguistique

Réforme constitutionnelle 1996

- ▶ Fondée sur valeurs comme : démocratie, liberté, égalité
- ▶ Introduit un système fédéralisé → + autonomie à chaque région :
 1. propre gouvernement et législature
 2. libre choix sur l'utilisation des langues et l'éducation
- ▶ Adopte le **MULTILINGUISME** :
 1. Documents officiels des ministères → toutes les **11** langues officielles
 2. Autres cas → **6** langues officielles (anglais, afrikaans, venda, tsonga, 1 sotho, 1 nguni)
 3. Autorités provinciales → il faut choisir au moins **3** langues officielles (MAIS OUI anglais/afrikaans)
- ▶ Protection d'autres langues minoritaires parlées par des communautés des immigrés (allemand, grec, arabe, etc.)

Les langues officielles
par province



L'article 6 de la Constitution 1996

- ▶ 2. [...] l'État doit, par des mesures concrètes et positives, améliorer le statut et développer l'utilisation de ces langues.
- ▶ 3. Le gouvernement national et les gouvernements provinciaux peuvent utiliser l'une des langues officielles particulières à des fins administratives, [...]. Les municipalités doivent prendre en considération l'usage de la langue et des préférences de leurs citoyens.
- ▶ 4. Il incombe au gouvernement national et aux gouvernements provinciaux de réglementer et de contrôler, à travers des dispositions juridiques ou autres, l'utilisation des langues officielles. [...]

L'éducation

Politique Linguistique en Education 1997 :

- ▶ Aux écoles primaires il faut choisir
 1. la langue d'étude
 2. des langues comme matières
- ▶ Par contre, à l'université la langue d'enseignement est d'habitude l'anglais qui est en train de substituer l'afrikaans

Les journaux et les médias

- ▶ Journaux : la plupart est publiée en anglais, afrikaans et zoulou
- ▶ Radio : il faut qu'il y ait des programmes de radio dans toutes les onze langues officielles
- ▶ Télé : les chaînes publiques sont en anglais et afrikaans, mais des émissions pour les enfants dans aussi les autres langues officielles

Promotion du Multilinguisme

Commission LANGTAG

- Corrige déséquilibres du passé
- Encourage l'égalité linguistique

Conseil Linguistique Pan-Sud-Africain

- Développement des 11 langues officielles
- Protections droits des langues

Service National des Langues

- Faciliter la communication entre les communautés
- Inciter l'utilisation des langues africaines

« Discrimination Positive »

- Combattre injustices dans le monde du travail et de l'éducation
- Surmonter le racisme structurel
- Maximiser les diversités sociales et sectorielles

Multilinguisme en Pratique

- Beaucoup de difficultés rencontrées par le Parlement et coûts impliqués pour la traduction et l'impression
- chaque parlementaire a le droit de s'exprimer dans sa propre langue maternelle
- l'Etat dispose d'un service de traduction qui n'est pas bien exploité



C'est préférable utiliser
l'**ANGLAIS**



- La « Discrimination Positive » a aussi augmenté l'écart entre les classes sociales

- cela a causé la marginalisation des ethnies et des luttes de classe
- souvenirs période de l'apartheid



Il faudrait plutôt que l'Etat garantisse l'égalité des chances

MAIS, c'est dangereux pour les autres langues qui risquent de perdre leur statut



Selon vous...

- ▶ Est-ce que l'Etat sudafricain est capable de gérer le multilinguisme de manière efficace?
- ▶ Qu'est-ce qu'on pourrait faire pour améliorer cette politique?
- ▶ Est-ce que l'apartheid est encore présente pour les sudafricains?
- ▶ Est-ce que c'est plus important de protéger les langues minoritaires ou de faciliter la communication parmi les ethnies et dans l'administration, en utilisant l'anglais?